

L'identité indienne à l'épreuve de la modernité

Nelcya Delanoë



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jsa/1695>

DOI : 10.4000/jsa.1695

ISSN : 1957-7842

Éditeur

Société des américanistes

Édition imprimée

Date de publication : 5 juin 2004

Pagination : 128-136

ISSN : 0037-9174

Référence électronique

Nelcya Delanoë, « L'identité indienne à l'épreuve de la modernité », *Journal de la Société des américanistes* [En ligne], 90-2 | 2004, mis en ligne le 10 septembre 2014, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/jsa/1695> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jsa.1695>

établit la reconnaissance fédérale de leur tribu, *USA Today*, 22 septembre 2004, p. A16, in « Day of Celebration Ushers in Museum » par Raju Chebiem et Faith Bremner. On peut citer aussi les Séminole, les Yakima ou la bande Campo de Californie.

23. Thomas Hayden, « By the People », *Smithsonian*, septembre 2004, p. 55.

24. Thomas Hayden, *ibid.*, p. C1.

L'IDENTITÉ INDIENNE À L'ÉPREUVE DE LA MODERNITÉ

Avec l'élection du républicain George W. Bush à la présidence des États-Unis en novembre 2000, et celle d'un Congrès majoritairement républicain, le budget fédéral en matière d'affaires indiennes a sensiblement diminué par rapport à celui des années Clinton. Pourtant, dans le discours du président actuel, il est question de la relation privilégiée qu'il dit vouloir maintenir avec les Amérindiens, très courtisés en cette période électorale 2004.

Pour la première fois dans l'histoire des États-Unis, le vote autochtone pourrait bien faire basculer les résultats dans tel ou tel État membre – dont le Nouveau-Mexique (9,5 % de la population), l'Arizona (5 %) ou le Nevada (1,3 %) – et, donc, *in fine*, dans l'élection même du président. Ce poids électoral des Amérindiens découle d'une reconstruction démographique, économique et culturelle enclenchée dans les années 1960 et qui, depuis, n'a fait que se renforcer, particulièrement avec la prolifération des casinos indiens au début des années 1980. Il existe à ce jour plus de 350 casinos indiens, répartis dans 200 réserves et 30 États membres¹. Mais cette émergence politique sur la scène nationale s'accompagne de nouveaux problèmes – administratifs, juridiques, politiques et culturels –, eux-mêmes aggravés par les attentats du 11 septembre 2001 et l'entrée en guerre des États-Unis contre l'Irak. La mondialisation n'épargne pas les Amérindiens.

La première GI américaine morte au front était hopi. Il s'agit de Lorri Piestewa, qui se trouvait dans la même embuscade que Jessica Lynch, devenue célèbre grâce au montage mensonger, mais lucratif, de son « évasion ». Fille d'un ancien combattant du Vietnam et petite-fille d'un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, Lorri avait 23 ans. Mais il ne fut jamais mentionné d'elle dans la presse grand public. Pourtant, la contribution des Amérindiens à cette guerre (comme à toutes les guerres américaines, particulièrement la Seconde Guerre mondiale et la guerre du Vietnam) est importante. Ainsi, envoyés récemment au combat, 600 membres de la nation cherokee d'Oklahoma ont décidé

d'organiser sur place un *pow wow*, une « première » dans l'armée américaine, qui a fait tout son possible pour aider ses soldats amérindiens à se procurer les chemises à rubans nécessaires à cette cérémonie.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les Amérindiens désormais osent et imposent leurs coutumes, ou leurs innovations, non sans tiraillements internes et externes. L'acuité de ces conflits et leur inextricabilité sont parfois telles que les parties prenantes n'ont pas d'autre solution que de se pourvoir devant les cours tribales ou fédérales, ce qui les entraîne dans de longues et coûteuses procédures. Cette « judiciarisation » des conflits tend à se généraliser en terre indienne comme dans le reste de la société américaine. Elle est révélatrice des profonds changements survenus dans les communautés indiennes en ce début de XXI^e siècle.

Droits individuels, démocratie indienne et conseil tribal

La tribu navajo a été saisie d'une revendication épineuse, celle du droit des homosexuel(le)s et des transexuel(le)s à vivre leur vie privée sans discrimination publique. Une association navajo d'aide aux malades du SIDA a par ailleurs été fondée en 1988, suivie du *Rainbow Beauty Project*, et, depuis l'an 2000, une journée de « *coming out* » est organisée à Gallup. Il s'agit, pour ces militants navajo, de lutter contre des tendances homophobes (aujourd'hui très répandues) dans leur société qui semble avoir perdu le traditionnel accueil en son sein des *nadleeh* (« hommes féminins »).

Chez les Cherokee, les événements se sont précipités. En 2003, un couple de lesbiennes ayant choisi de se marier s'est vu refuser la légalisation de la procédure par le conseil tribal. Celui-ci a ensuite décidé de modifier les lois tribales pour que ce type de situation ne puisse plus se reproduire. L'affaire est en cours.

Ces deux exemples posent la question, désormais brûlante en terre indienne, des droits individuels, des traditions communautaires et du pouvoir du conseil tribal, qu'il soit traditionnel (coopté) ou moderne (élu). Dans les deux cas, le conseil tribal concentre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Et, au nom de la souveraineté nationale qui lui est reconnue par le gouvernement fédéral, c'est lui qui décide qui est membre de la tribu et qui ne l'est pas... ou ne l'est plus.

Jusqu'à récemment, il était de l'intérêt d'une tribu, reconnue comme telle au niveau fédéral², d'avoir de nombreux ressortissants – l'aide fédérale qui lui était attribuée, au nom des traités, étant proportionnelle au nombre d'individus officiellement inscrits sur le registre de la tribu. Désormais, une partie de ces tribus s'est enrichie grâce aux casinos. En Caroline du Nord, par exemple, lors des élections tribales de 2003, un conflit a émergé entre les 8 000 membres de la tribu résidant sur la réserve et les 5 000 autres domiciliés à l'extérieur. Le conseil tribal de la *Eastern Band of Cherokee* – groupe de résistants qui refusèrent la déportation de 1830 et prirent le maquis dans les Smoky Mountains, où ils vivent toujours – a alors envisagé de soumettre à un test ADN les membres « absents » afin de ne partager les revenus du casino qu'avec les Cherokee de l'intérieur.

Précisons que le casino a un chiffre d'affaires de 155 millions de dollars par an et rapporte plusieurs milliers de dollars à chaque membre de la tribu. En 2004, à la suite d'un referendum tribal, les non-résidents ont perdu le droit de vote et ne peuvent plus participer à la gestion de l'économie tribale³. Au Nouveau Mexique, en décembre 2003, le conseil des Isleta a envoyé une lettre à 132 des membres de la tribu (sur 2 800) pour les informer qu'ils avaient jusqu'au 2 janvier 2004 pour fournir la preuve qu'ils étaient au moins à 50 % Isleta ; faute de quoi, leur rente annuelle ne leur serait plus versée. En Californie, avec la multiplication des casinos, on assiste, dans 16 des 61 tribus qui ont signé des accords sur le jeu avec l'État membre, à une explosion de conflits relatifs à l'appartenance tribale. Certains individus ont été exclus pour avoir été enregistrés « à tort ». D'autres demandent à être (ré)intégrés. Dans le Minnesota, les Shakopee Mdewakanton Dakota se déchirent pour l'attribution des bénéfices provenant du casino, lesquels peuvent aller jusqu'à un million de dollars par an. En Oklahoma, les Séminoles noirs ont été exclus de la tribu : à la suite d'un jugement, cette tribu s'est vue accorder une somme de 56 millions de dollars, versée par le gouvernement fédéral, en dédommagement de terres qu'elle avait perdues en Floride au XVIII^e siècle. On le voit, les conflits d'appartenance se multiplient à travers le pays indien. Mais les trois quarts d'entre eux touchent la Californie, où le jeu en terre tribale est plus développé que dans n'importe quel autre État membre et représente un chiffre d'affaires de cinq milliards de dollars par an.

Dans l'un de ces cas, la tribu dite Cold Spring Rancheria, qui n'a pas de casino, reçoit des sommes d'argent en provenance des tribus qui en possèdent. Du coup, les membres qui en ont été récemment exclus estiment qu'ils perdent 9 000 dollars par an et par personne. Ces conflits d'appartenance sont d'autant plus délicats que les tribus de Californie n'ont pas de cour de justice, ce qui laisse peu de possibilités de recours. Aussi certains avocats ont mis sur pied une procédure, plutôt inhabituelle, qui permet à un membre tribal d'en poursuivre un autre devant une cour de cet État.

Ces drames sont le lointain résultat des terribles persécutions infligées aux Indiens de Californie, dont le nombre est passé de 150 000 à 30 000 entre 1850 et 1860. Après les exterminations liées au Gold Rush et la dispersion généralisée des survivants, suite à la parcellisation des terres des années 1920 et à la solution terminale des années 1950, des regroupements de bric et de broc ont été organisés par le gouvernement fédéral qui a décrété les appartenances officielles.

Aujourd'hui, en Californie, 1 160 personnes revendiquent une appartenance tribale, parfois indémontrable, souvent difficile à prouver. En décide un conseil tout puissant qui invoque, selon les cas, la « pureté » – du sang, de la race – et la tradition. Si les déboutés peuvent être des opportunistes, ils sont aussi très souvent des opposants politiques ou de simples « gêneurs » – des gens qui demandent des comptes sur le budget tribal ou des familles soudain racialement disqualifiées, alors qu'elles ont été adoptées depuis deux siècles, comme dans le

cas des Séminoles noirs. À plusieurs reprises cependant, les élections tribales et des procédures judiciaires internes ont permis de rétablir l'ordre et de rendre un peu justice – quelques chefs tribaux ont été démis, voire condamnés pour corruption.

Mais, on l'a vu, les questions d'appartenance et d'identité tribale se posent aussi dans des réserves qui n'ont ni casino ni jeux d'argent. Ainsi, en mai 2004, la nation navajo envisageait de modifier les règles d'appartenance tribale, en abaissant le pourcentage de « sang navajo » réglementaire de 1/4^e à 1/8^e, ce qui ferait passer le nombre des Navajos de 310 000 à 600 000. Un tel changement méritant réflexion, le président Joe Shirley a proposé que la question soit réglée par referendum⁴. Quand il est décidément très difficile d'aboutir à une solution ou à un compromis interne, les plaignants à bout de ressources peuvent en appeler aux cours fédérales. Or, depuis une dizaine d'années, celles-ci se défont le plus souvent sur la souveraineté tribale, laissant aux conseils tribaux le soin, au nom de cette souveraineté, de gérer ces questions épineuses. En août 2004 toutefois, se fondant sur la décision d'un juge fédéral de l'État de New York, un juge fédéral de Californie a conclu à la recevabilité de la plainte de deux femmes jusqu'alors membres de la tribu des Tachi-Yokut. Cette dernière avait résilié leur appartenance et les avait interdites de séjour sur la réserve. Le juge a sommé la tribu de se mettre en conformité avec la Loi sur les droits civiques indiens de 1968. Cette sommation constitue-t-elle une atteinte à la souveraineté tribale comme le disent certains ? ou une protection des droits civiques des plaignantes, à la fois indiennes et américaines ?

Ces conflits de pouvoir se compliquent du fait que, dans la plupart des réserves, l'information, la presse en particulier, dépend du conseil tribal. Trop souvent, celui-ci supporte mal que les journalistes servent à autre chose qu'à faire connaître les activités et à répercuter les décisions dont il a la responsabilité. Ainsi, fin 2003, les Lumbee de Caroline du Nord ont fait signer à leurs employés un pacte de confidentialité par lequel ils s'engageaient à ne rien dire à qui que ce fut des opérations tribales, pas même aux membres du conseil tribal, sous peine de perdre leur emploi. De source bien informée – mais nul ne souhaite donner son nom –, il s'agissait d'empêcher que la presse obtienne des données relatives à un scandale immobilier dans lequel était impliqué le conseil tribal et sur lequel le ministère du Logement et du développement urbain avait ouvert une enquête.

La presse indienne existe pourtant depuis 1828 et a joué un rôle crucial dans la défense des droits des Amérindiens. Aujourd'hui, il existe 280 journaux affiliés à des réserves, 320 publications urbaines, une centaine de magazines, 30 stations de radio et une seule station de télévision. De 1852 à 1980, plus de soixante tribus se sont dotées d'une constitution qui garantit la liberté de la presse sur leur territoire, et la Loi des droits civiques indiens de 1968 en est le pilier :

Aucune tribu qui exerce son pouvoir dans le cadre de son autonomie n'adoptera ou n'appliquera une loi qui, en quelque manière que ce soit, interdira le libre exercice de la religion, ou limitera la liberté d'expression, ou de la presse, ou le droit des gens à se réunir pacifiquement ou à demander qu'il soit remédié à une injustice. (Titre II)

De surcroît, en mai 1978, la Cour suprême fédérale a précisé, lors du cas qui opposait Santa Clara Pueblo à Martinez, que les cours tribales sont dans l'obligation d'entendre les plaintes déposées au nom de la Loi sur les droits civiques indiens. Donc, toutes les actions en justice portant sur la violation de droits civiques au sein de la réserve sont réglées par le conseil tribal. Mais l'indépendance de ces cours tribales pose problème dans la mesure où elles sont à la fois juge et partie. Suite à de nombreux scandales, où l'on a vu des journalistes perdre leur travail pour avoir, fort délicatement au demeurant, fait passer des informations vitales sur la gestion de l'économie tribale, le *National Congress of American Indian* (NCAI), association fort respectable et très ancienne, a adopté en novembre 2003 une résolution par laquelle elle encourageait vivement tous les gouvernements tribaux à adopter une politique de libre circulation de l'information. De leur côté, les dirigeants cherokee ont décidé d'amender leur constitution afin que celle-ci garantisse à la presse tribale une totale indépendance. Le *Navajo Times* a reçu, quant à lui, l'autorisation tribale de se constituer en entreprise privée, opération assortie d'une aide de 500 000 dollars. Il s'agit, par ce biais, de ne plus retomber dans les errements des années précédentes : en 1998, le président du Conseil tribal, Peter McDonald, avait fermé le journal pendant deux ans afin de mettre un terme aux enquêtes qui le mettaient en cause.

Bison précaire et vies de souffrances

C'est sur cette toile de fond aux lourds antécédents historiques, désormais toile d'araignée post-moderne, que se tisse l'évolution contradictoire du monde amérindien contemporain. Ainsi, l'enrichissement de nombreuses tribus leur a permis de s'équiper en infrastructures indispensables pour mener une vie décente – logement, routes, électricité, eau courante, santé, éducation, couverture sociale – et de faire profiter d'autres tribus de leurs revenus en élaborant un large système de redistribution.

Ces investissements sont d'autant plus urgents que le règne du « Nouveau bison » (nom donné aux casinos) en terre indienne demeure précaire. Certains États profitent certes du développement du jeu dans les réserves par le reversement d'un pourcentage des bénéfices. Le récent accord signé entre cinq tribus et le gouverneur de Californie en est une illustration spectaculaire⁵. Lors de sa campagne électorale, Arnold Schwarzenegger avait en effet promis d'imposer les casinos indiens et d'en tirer 25 % du budget californien, en faillite. Ayant découvert qu'il n'était pas en son pouvoir d'imposer des nations indiennes, le nouveau gouverneur a choisi de renégocier avec elles l'accord qu'elles venaient de passer

avec son prédécesseur. Le nouvel accord, signé en juin 2004 avec 5 des 107 tribus de Californie, leur donne le monopole des « bandits-manchots ». L'argent ainsi généré est dévolu au développement des moyens de circulation, de communication et des équipes de pompiers. La Californie reçoit un milliard de dollars en 2004 et de 12 000 à 20 000 dollars pour tout nouveau « bandit-manchot » venant s'ajouter au parc des 2 000 machines autorisées par l'accord précédent. S'engageant à ne jamais recourir à la grève, les syndicats ont le droit de syndiquer les employés des casinos. À partir de 2005 et jusqu'en 2030, l'apport annuel au budget californien serait au minimum de 100 millions de dollars, ou au mieux de 10 % des bénéfices du casino, et de 2 millions de dollars pour chaque « petite » tribu, avec ou sans casino. L'accord vise par la même occasion à faire barrage à d'autres tribus, alliées à des entreprises locales de jeu (cartes et courses de chevaux). Hostiles à ce projet, elles ont fait une contre-proposition soumise au referendum populaire en novembre 2004 ⁶.

Au vu de l'ampleur des enjeux, on ne s'étonnera pas cependant que certains États, ainsi que des associations de particuliers et des lobbys, fassent pression sur le Congrès pour que la Loi sur le jeu de 1988 (*Indian Gaming Regulatory Act*) soit remise en cause. Or, la vie dans les réserves, telle qu'elle est régie par la loi, demeure le monopole du Congrès qui peut toujours annuler ou modifier ce qu'il a voté précédemment. Précarité donc... et relativité du « boom » actuel.

La vie dans la plupart des réserves demeure douloureusement difficile. On en connaît les causes principales – pauvreté structurelle, chômage, délabrement, isolement, racisme. Bien que les efforts internes et fédéraux aient contribué à une remontée de l'espérance de vie et à une revitalisation des communautés, on constate que quelques maux se sont « enkystés », voire aggravés – l'alcoolisme et l'abus de drogue, avec leur cortège de violences, le développement du SIDA et la violence faite aux femmes. Une Amérindienne sur trois est violée au moins une fois dans sa vie, plus que dans n'importe quelle autre communauté des États-Unis. Courant 2003, une quarantaine de femmes ont été violées en un seul mois sur la réserve de Pine Ridge. L'Alaska est devenu l'État américain où l'on compte le plus de viols, et les Amérindiennes en sont huit fois plus souvent victimes que les autres femmes. La *Coalition of Alaska Native Women* dénonce ce fléau et le désintérêt des médias. Selon *Clan Star*, association de lutte contre la violence domestique et les crimes sexuels, ni la justice, ni la police ne font ce qu'il faut pour protéger les femmes autochtones, bien souvent victimes de non-Indiens ⁷. Cette violence touche une autre catégorie d'autochtones fragiles, les enfants. En novembre 2003, sur la réserve de Warm Springs, dans l'Oregon, une soirée de prières a été organisée à la mémoire des enfants et des adolescents qui meurent à un rythme trois fois supérieur à celui des autres jeunes de l'Oregon et deux fois supérieur à celui des autres jeunes autochtones. D'après le *Social Science Research Center Study* de l'université de Mississippi State, la vie familiale chez les Mississippi Choctaw était caractérisée, en 2001, par la « violence verbale, physique, sexuelle

et les mauvaises relations de couples ». Selon le *Harvard Project on Economic Development*, la violence contre les enfants en pays indien est en fait deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Alors que les Amérindiens passent pour être extrêmement doux avec leurs enfants et avec leur famille en général, ces quelques exemples sont indicatifs d'un phénomène nouveau et inquiétant : les abris pour femmes battues se multiplient, des enfants meurent sous les coups. Au point qu'un peu partout, en terre indienne, des associations se créent, les instances officielles se mobilisent, organisent des réunions, des séances de réflexion et cherchent des remèdes. Parmi ceux-ci, des actions sont destinées à reconstruire le sur-moi, l'identité, les relations familiales et avec la société non indienne – travail de mémoire, retour à la tradition, développement de l'éducation. Ainsi, on voit réapparaître la chasse au bison ou au phoque et la pêche à la baleine, menées à l'ancienne et en mettant l'accent tant sur la prouesse physique que sur la dimension spirituelle et collective de ces équipées. Des ateliers sont ouverts pour l'apprentissage des techniques artisanales – tissage, poterie, filage, tannage des peaux, fabrication d'arcs – et de la langue de la tribu, en s'aidant des moyens technologiques les plus modernes pour enregistrer et répandre données, images, musiques, chants, contes et récits.

Dans des cas particulièrement dramatiques, des actions sont menées auprès du Congrès pour qu'il rectifie les injustices passées qui pèsent sur les jeunes générations. Par exemple, le conseil tribal des Apaches Mescalero demande qu'on lui restitue, sous une forme ou une autre, les vingt-sept années pendant lesquelles les Apaches Chiricahua ont été enfermés comme « prisonniers de guerre » jusqu'en 1913⁸. On le sait, Geronimo s'était rendu en 1886, avec vingt-deux hommes et quinze femmes et enfants. Les Chiricahua (498 personnes, dont 399 femmes et enfants) furent alors déportés par train de l'Arizona et du Nouveau Mexique vers la Floride puis, de là, re-déportés en Oklahoma, où ils demeurèrent emprisonnés pendant 19 ans. Les trois premières années, la tuberculose fit des ravages dans leurs rangs et, à l'heure de leur libération, la plupart des survivants (soit 265 personnes) étaient nés « prisonniers de guerre ». Ils eurent alors le choix de rester en Oklahoma ou de vivre avec les Apaches Mescalero.

Ces efforts de ré-appropriation de l'histoire ne sont pas à sens unique. Depuis janvier 2004, les écoles primaires du Maine doivent inscrire dans leur programme des cours d'histoire amérindienne. L'*Institute of Museum and Library Services* a remis à l'université de Washington une bourse de 450 000 dollars pour créer des archives numériques des cultures et des histoires des communautés du Nord-Ouest Pacifique. À Deerfield, dans le Massachusetts, des historiens ont organisé une exposition intitulée *Covering up history* (« Couvrir l'histoire »)⁹. Dans le Memorial Hall Museum, ils ont recouvert de draperies les plaques commémoratives des attaques qui eurent lieu à Deerfield lors des guerres dites « françaises et indiennes » (fin du xvii^e et début du xviii^e siècle). Sur ces plaques drapées,

apposées entre 1870 et 1880, figure aujourd'hui une nouvelle version, mais il est toujours possible, en soulevant le drap, de lire l'ancienne.

Version ancienne :

Mary Field, adoptée par un Indien, fut appelée Walahowey. Elle épousa un sauvage et devint elle-même une sauvage.

Nouvelle version :

Mary Field, adoptée par une Kanien'kehaka (Mohawk), fut appelée Walahowey (Welahawi). Elle épousa un Kanien'kehaka et adopta la culture, les coutumes et la langue de sa nouvelle communauté, à Kahnawake.

Invités à faire des commentaires sur ce dispositif, la plupart des visiteurs ont souhaité que le musée conserve les deux versions¹⁰.

Alors qu'en 2003, les raisons invoquées par l'administration américaine pour déclencher la guerre contre l'Irak n'étaient qu'un tissu de versions *ad hoc*, on ne peut que se féliciter de tant de sagesse et de ténacité de part et d'autre de « la frontière », enfin levée ?

Nelcya DELANOË,

Professeur, université Paris X – Nanterre

NOTES

1. Ce rapide état des lieux, au demeurant limité à quelques questions symptomatiques, a été établi pour 2003-2004 à partir de *News from Indian country*, du *Wall Street Journal*, du *Los Angeles Times*, du *New York Times* et de recherches personnelles.

2. Toutes les tribus ne jouissent pas du statut de tribu « reconnue » par le gouvernement fédéral. En 2004, on compte 291 procédures de demande de reconnaissance tribale devant les instances fédérales – dont sept dans l'État de New York, douze dans le Connecticut, treize en Virginie, et vingt-deux dans les Carolines. Presque tous ces groupes ont fait des négociations avec des entreprises pour ouvrir des casinos. L'une de ces entreprises, Lakes Entertainment, a été fondée par Lyle Berman et David Anderson, lequel est aujourd'hui directeur du Bureau des affaires indiennes.

3. Voir le site <http://www.cherokee-nc.com>

4. Ce référendum n'a toujours pas eu lieu.

5. Voir le site <http://www.legislature.ca.gov>

6. Signalons, pour la petite histoire, qu'Arnold Schwarzenegger possède des parts dans *International Game Technology*, l'une des plus grandes entreprises nord-américaines de « bandits-manchots ». Lors des élections de novembre 2004, c'est l'accord signé entre le gouverneur et les cinq tribus en question qui a obtenu les voix des électeurs.

7. Voir le site <http://www.clanstar.org>

8. Le conseil tribal a pensé en l'occurrence à des modalités d'indemnisation comparables à celles destinées aux 60 000 descendants des citoyens américains d'origine japonaise mis en camp pendant la Seconde Guerre mondiale : un texte d'excuse voté par le Congrès en 1988 et des dédommagements à hauteur de 20 000 dollars par personne.

9. Jeu de mot sur « *to cover up* » : « couvrir un mensonge », mais aussi « recouvrir, cacher ».

10. Pocumtuck Valley Historical Society (voir le site <http://www.old-deerfield.org>).

NOTE D'ACTUALITÉ

Premières conclusions après les élections américaines du 2 novembre 2004

Les Amérindiens ont lentement gagné aux États-Unis le droit plein et entier de voter – accordé en 1924, celui-ci n'a été débarrassé de certaines restrictions (qui subsistaient dans quelques États) qu'en 1986. Bien que les données statistiques manquent encore, on peut déjà tirer quelques conclusions des élections de 2004.

Lors de ces élections, les responsables tribaux se sont fortement mobilisés, non sans succès, pour que les Amérindiens s'inscrivent et surtout aillent voter. John Kerry avait en général leur préférence.

En sus des candidatures présidentielles, parlementaires et administratives ou judiciaires, nationales et locales, soumises au vote des citoyens américains, les Amérindiens se sont prononcés sur des referendums organisés dans leur État et de première importance pour eux – ouverture de certains types de casinos/jeux en terre indienne – et à propos d'élections au conseil tribal.

En Californie, la coalition entre le Gouverneur Schwarzenegger et les grands casinos indiens l'a emporté, enrichissant le budget de cet État et protégeant le monopole de 5 tribus sur le jeu. La candidature symbolique de Leonard Peltier, du Parti de la paix et de la liberté, aux élections présidentielles a recueilli 21 626 voix. En Floride et en Oklahoma, les électeurs ont voté en faveur de l'ouverture de casinos indiens – les citoyens bénéficieront de leurs revenus, les tribus reversant volontairement au gouvernement un certain pourcentage de leurs gains. Dans le Nebraska, en revanche, le projet d'ouvrir de grands casinos n'a pas été retenu par les électeurs. En Iowa, les Meskawi ont voté contre le candidat démocrate de la Chambre ; dans le Michigan, le candidat républicain et chippewa a été battu par un démocrate ; au Nouveau-Mexique, les Amérindiens ont voté deux fois plus pour Kerry que pour Bush. Dans le Dakota du Sud, notons que la tribu des Oglala Sioux a, pour la première fois de son histoire, porté une femme, Cecilia Fire Thunder, à la tête de son conseil tribal. Dans le Wisconsin enfin, la forte participation des Amérindiens au vote national a contribué à la victoire de Kerry dans cet État, avec une légère majorité de 12 686 voix. Ainsi chez les Menominee, Kerry a attiré 1 412 voix contre 288 pour Bush, soit 83 % des voix. Par ailleurs, les 800 votes de la réserve du Lac Courtes-Oreilles et les 400 votes des Red Cliff Ojibwe ont aidé à la réélection du démocrate Gary Sherman à la chambre de cet État – avec 900 voix de plus que son rival républicain, sur les 30 622 voix exprimées. [N. D.]